

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

OBJET :
**CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE
DE
CASTELNAUDARY
ET LE LYCEE
GERMAINE
TILLION DANS LE
CADRE D'UN
ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 DEC. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUS Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle. Au nombre des actions préconisées au sein des établissements scolaires, figure la création d'enseignements optionnels de théâtre, de danse et de cinéma qui doivent désormais s'inscrire dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement.

Ces enseignements artistiques optionnels doivent permettre aux élèves, au-delà des enseignements dispensés, de développer une pratique culturelle par la fréquentation des établissements culturels, par la rencontre des artistes et la découverte des œuvres. Les enseignements se composent d'une option facultative en classe de seconde, première et terminale (toutes séries, 3 heures hebdomadaires, coefficient 1 ou 2 au baccalauréat) et d'un enseignement de spécialité en classes de première et terminale, série littéraire (5 heures hebdomadaires, coefficient 6 au baccalauréat). Ils répondent à un cahier des charges national et académique (projet, programmes, autorisations d'ouverture, décisions de fermeture, ...).

Pour cela, Monsieur le Maire propose d'établir une convention de partenariat entre le lycée Germaine Tillion et la Ville de Castelnaudary qui dispose avec le Théâtre des 3 ponts, d'un équipement culturel et d'une programmation de qualité.

Dans ce cadre, la Ville de Castelnaudary s'engagerait notamment à effectuer le suivi budgétaire de ces enseignements artistiques (théâtre) et assurerait les relations contractuelles avec les intervenants.

La mise en œuvre de cette action, dont le coût prévisionnel est estimé à 22 333 €, serait financièrement équilibrée pour la Ville de Castelnaudary, grâce à des subventions sollicitées auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion, conformément au plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	€	en %	RECETTES	€	en %
			74 . Subventions		
Prestation de services	22 333,00 €	100,00%	ETAT DRAC OCCITANIE	18 333,00	82,00%
			Autres établissements publics Lycée Germaine Tillion	4 000,00	18,00%
			Contributions volontaires		
			Ville de Castelnaudary	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	22 333,00 €	100,00%	TOTAL RECETTES	22 333,00 €	100,00%

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de conclure la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération et de solliciter des aides et subventions auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion pour financer cette action ;

PRECISE que les dépenses liées à cette action seront inscrites au budget de la Ville pour l'année 2019.


ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD